

ANNEXE C

CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE DE LA PROPOSITION

L'offrant présentera des curriculum vitae qui indiquent clairement la formation scolaire, les compétences et l'expérience liées au type de travail décrit dans la présente offre.

Si plusieurs personnes participent à la prestation de services dans le cadre des travaux demandés, le curriculum vitae de chaque ressource potentielle doit être fourni. Chaque ressource proposée sera évaluée en fonction des critères, et une moyenne mathématique (pour les critères cotés) sera calculée et utilisée pour déterminer le résultat et le classement des offrants. Seules les personnes qui se qualifient seront autorisées à fournir les services prévus dans l'offre à commandes subséquente.

Chaque médiateur potentiel exécutant un travail dans le cadre de la présente demande d'offre à commandes devra satisfaire à chacun des critères.

La proposition technique ne doit pas faire directement référence à des renseignements personnels ou confidentiels obtenus dans le cadre d'un autre contrat pour des services semblables. Il est aussi interdit de faire référence à des personnes ou à des entreprises en particulier qui pourraient directement ou indirectement révéler des renseignements personnels ou confidentiels.

CRITÈRES OBLIGATOIRES

Si l'offrant ne satisfait pas à toutes les exigences obligatoires, sa proposition sera jugée irrecevable et sera rejetée.

L'offrant utilisera le tableau fourni pour indiquer où l'information se trouve dans la proposition – veuillez reproduire ce tableau pour chaque ressource proposée.

Numéro du critère obligatoire	CRITÈRES OBLIGATOIRES	RENOI À LA PROPOSITION
CO1	Le soumissionnaire doit démontrer que chaque médiateur proposé a suivi une formation d'au moins 40 heures en résolution de conflits. Des copies des certificats de formation doivent être fournies pour attester de la réussite de la formation.	
CO2	Le soumissionnaire doit inclure pour chaque médiateur proposé une liste (incluant les dates de médiation et le type de différend) de cas de médiation traités au cours des trois (3) dernières années. Le soumissionnaire doit démontrer que chaque médiateur proposé a traité au moins cinq (5) cas de médiation au cours des trois (3) dernières années dans une discipline liée* à la présente offre à commandes. *Les disciplines pertinentes sont : l'agriculture, l'évaluation d'entreprise, la faillite/l'insolvabilité, le débit-crédit, l'entreprise familiale, l'immobilier, les finances, le commerce et les différends familiaux.	

CO3	<p>Le soumissionnaire doit présenter trois (3) références pour chaque médiateur proposé. Le répondant doit avoir participé à un cas de médiation avec le médiateur proposé ou avoir agi à titre d'observateur, et ce cas de médiation doit avoir été traité au cours des cinq (5) dernières années.</p> <p>Les renseignements suivants doivent être fournis pour chaque répondant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • nom • adresse courriel actuelle • délais d'exécution de la médiation • résumé du cas de médiation <p>Les références du Service de médiation en matière d'endettement agricole d'AAC ne seront pas acceptées.</p> <p>Nous communiquerons avec les répondants (dans le cadre du critère coté n° 3) et ceux-ci devront commenter les aspects suivants du processus de médiation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • connaissance des techniques de médiation • clarté des documents écrits • compréhension des dossiers et capacité de synthèse • leadership et contrôle de la situation • délais d'exécution 	
------------	---	--

CRITÈRES COTÉS

Pour qu'une proposition soit admissible, son volet technique doit obtenir **une note globale** d'au moins 70 %.

L'offrant utilisera le tableau fourni pour indiquer où l'information se trouve dans la proposition – veuillez reproduire ce tableau pour chaque ressource proposée.

Numéro du critère coté	Description	Grille de pointage	Renvoi à la proposition
1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer l'engagement de chaque médiateur proposé à acquérir et à améliorer ses compétences professionnelles en techniques et théorie de médiation et de résolution des conflits.</p> <p>Les points seront attribués en fonction de ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'heures de formation suivies en médiation (10 points) 	<p>Un maximum de 20 points sera accordé comme suit :</p> <p>Nombre d'heures de formation suivies en médiation</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>1 point pour chaque heure de formation dépassant le minimum de 40 heures (CO1) jusqu'à un maximum de 10 points</i> <p>Participation à des activités liées à</p>	

	<p>maximum)</p> <ul style="list-style-type: none"> Participation à des activités liées à la profession de médiateur, comme des conférences, des ateliers, des symposiums (10 points maximum) 	<p>la profession de médiateur, par exemple, des conférences, des ateliers, des symposiums</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 point par activité pour un maximum de 10 points 	
2	<p>Pour chaque médiateur proposé, le soumissionnaire doit décrire les mandats de médiation remplis par le médiateur au cours des trois (3) dernières années.</p> <p>Le soumissionnaire doit inclure dans la description de chaque mandat les éléments suivants pour permettre une évaluation complète :</p> <ul style="list-style-type: none"> nombre de participants à la réunion de médiation type de différends le responsable le problème visé par la médiation le résultat <p>Les points seront attribués en fonction des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Complexité – définie par le nombre de participants (30 points maximum) Variété des types de différends couverts (20 points maximum) 	<p>Un maximum de 50 points sera accordé comme suit :</p> <p>Complexité</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 point par mandat visant 1 à 4 participants 2 points par mandat visant 5 à 14 participants 3 points par mandat visant 15 participants ou plus <p>Variété des types de différends</p> <ul style="list-style-type: none"> 5 points par type de différends énuméré <p>Types de différends :</p> <p>Agriculture, évaluation d'entreprise, faillite/insolvabilité, débit-crédit, entreprise familiale, immobilier, finances, commerce, différends familiaux</p>	
3	<p>Pour chaque médiateur proposé, les répondants présentés au CO3 seront contactés et priés d'évaluer le médiateur proposé en fonction des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Connaissance des techniques de médiation Clarté de la rédaction de documents Compréhension d'un problème et capacité de synthèse Leadership et maîtrise des situations Rapidité d'exécution <p>Si le répondant n'est pas disponible</p>	<p>Un maximum de 10 points sera attribué pour ce critère.</p> <p>Les points pour les cinq éléments seront attribués comme suit :</p> <p>Bon : 2 points Moyen : 1 point Médiocre : 0 point</p> <p>Chaque référence sera évaluée et une moyenne mathématique sera calculée et utilisée pour déterminer la note technique totale de chaque médiateur proposé.</p>	

	<p>au moment de l'évaluation, l'offrant aura <u>une seule</u> possibilité de fournir le nom et les coordonnées d'un autre répondant pour le même cas de médiation. Si l'offrant ou le répondant ne répond pas dans les délais prescrits, aucun point ne sera attribué.</p>		
4	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que chaque médiateur a une bonne compréhension de l'apport de la médiation au système de résolution des conflits et des responsabilités d'un médiateur en vertu de la <i>Loi sur la médiation en matière d'endettement agricole</i>.</p> <p>Les points seront attribués en fonction des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les avantages de la médiation dans un processus de règlement des différends (10 points maximum). • Décrivez et expliquez les principales responsabilités d'un médiateur en vertu de la <i>Loi sur la médiation en matière d'endettement agricole</i> (10 points maximum). 	<p>Un maximum de 20 points sera attribué comme suit :</p> <p>Avantages</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>2 points par avantage pour un maximum de 10 points</i> <p>Responsabilités</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>2 points par responsabilité pour un maximum de 10 points</i> 	
		NOTE TOTALE	100 points
		NOMBRE MINIMUM DE POINTS REQUIS	70 points